

Procès-verbal de la séance du 19 mai 2025

<u>Nombre de conseillers</u> • en exercice : 19 • présents : 17 • votants : 18	L'an deux mil vingt-cinq le dix neuf mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Alain PENNOBER Maire. <u>Présents:</u> Alain PENNOBER, Sylviane PENNANEAC'H, Jacques LE PAGE, Véronique LEBON, Pascal BODENAN, Jeanne HASCOËT, Gilles BOUTIN, Béatrice LE BIHAN, André PIRIOU, Béatrice HASCOËT, Fabienne TIENNOT, Cathy LE MEUR, Béatrice LE BOURC'H, Denis FLOC'HLAY, André FERTIL, Michel LE MENN, Nathalie RIOU
<u>Date de convocation</u> 13 mai 2025	<u>Absents excusés :</u> Olivier HENAFF donne pouvoir à Denis FLOC'HLAY, David DADEN donne pouvoir à Nathalie RIOU <u>Absent non excusé :</u> <u>Elue secrétaire de séance :</u> Béatrice HASCOËT

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2025 : adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR	
N° délibération	Objet
D2025032	Décision modificative BP 2025 Roz Ar Ster
D2025033	Décision modificative budget primitif cabinet dentaire
D2025034	Emprunts budget communal
D2025035	Subventions aux associations
D2025036	Subventions pédagogiques
D2025037	Convention mise à disposition de matériel et de personne
D2025038	Simplification des tarifs d'occupation des domaines publics et privés de la commune
D2025039	Avis sur le Schéma de COhérence Territorial du Pays de Brest arrêté
D2025040	Cession d'une portion de la parcelle AC 2024 à Roz Ar Ster

1. Décision modificative BP 2025 Roz Ar Ster D2025-032

Il a été constaté un écart entre les résultats 2024 repris au budget primitif 2025 et ceux constatés dans le CFU 2024.

Cela donne la situation suivante.

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Résultats CFU 2024	+73 913,58€	+ 74 227,11€
Résultats repris au BP 2025	+71 797,03€	+ 76 343,66€

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Ecart	-2 116,55€	+2 116,55€
--------------	------------	------------

Il est donc nécessaire d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 virement à la section d'investissement	+ 2 116,55€	002 résultat d'exploitation reporté	+ 2 116,55€
TOTAL	+ 2 116,55€	TOTAL	+ 2 116,55€

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 2 116,55€
		021 virement de la section de fonctionnement	+ 2 116,55€
TOTAL	0	TOTAL	0

Vote :

A l'unanimité, le Conseil adopte la présente décision modificative au budget primitif 2025 du lotissement de Roz Ar Ster.

2. Décision modificative au budget primitif 2025 cabinet dentaire D2025-33

Les dernières dépenses de travaux pour l'aménagement du cabinet dentaire nous sont parvenues.

Lors du vote du budget primitif 2025 il n'a pas été adopté de crédits nouveaux au chapitre travaux. Les seuls crédits disponibles étaient constitués des restes à réaliser de l'exercice 2024. Il s'avère qu'en raison des révisions de prix et d'avenants, ces derniers ne sont pas suffisants.

Par conséquent, il est nécessaire d'adopter la décision modificative ci-dessous :

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 23 travaux en cours compte 231	+ 4 000€	Chapitre 16 emprunts en cours compte 1641	+ 4 000€
TOTAL	+ 4 000€	TOTAL	+ 4 000€

Vote :

A l'unanimité, le Conseil adopte la présente décision modificative au budget primitif 2025 du

budget cabinet dentaire.

3. Emprunts court et moyen terme sur le budget communal D2025-034

Il est nécessaire de contracter des emprunts sur le budget communal pour répondre à plusieurs besoins. Deux établissements bancaires ont été consultés.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Besoin n°1

Crédit à moyen / long terme pour financer le reste à charge de la phase 2 des travaux de l'école :

Organisme prêteur	Montant	Durée en mois	Type de taux	Taux en %	Type d'amorti	Périodicité	Montant 1ère échéance	Frais de dossier	Total des intérêts	Coût global (intérêts + frais)
Crédit Agricole proposition 1	400 000	240	Fixe	3,67	Echéance constante	Trimestrielle	7 079,40	400	166 351,65	166 751,65
Crédit Agricole proposition 2	400 000	240	Fixe	3,67	Amortissement constant	Trimestrielle	8 670,00	400	148 635,20	149 035,20
CMB proposition 1	400 000	240	Fixe	3,62	Echéance constante	Trimestrielle	7 048,16	400	163852,80	164 252,80
CMB proposition 2	400 000	240	Fixe	3,62	Amortissement constant	Trimestrielle	8 620,00	400	146 610,00	147 010,00

Il est proposé de retenir l'offre à échéance constante du CMB au taux de 3,62%.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Besoin n°2

Crédit à court terme pour financer le décalage de perception du FCTVA en N+2 et pré financement des subventions

Organisme prêteur	Montant	Durée en mois	Type de taux	Taux en %	Périodicité de paiement des intérêts	Amortissement du capital	Indemnité de remboursement anticipé oui/non	Frais de dossier	Débloques par tranches Oui/non	Possibilité de plusieurs remboursements anticipés oui/non
Proposition crédit agricole	722 000	24	Variable indexé Euribor 3 mois moyenné + marge	Euribor + 0,95% A titre indicatif = 3,192%	Trimestriel	A la dernière échéance	non	722	Oui avec un écart max de 6 mois entre le 1 ^{er} et le dernier déblocage	oui
Proposition CMB	722 000	36	Variable indexé Euribor 3 mois moyenné + marge	Euribor + 1,23%	Trimestriel	A la dernière échéance	Non	722	Oui avec un écart max de 3 mois entre le 1 ^{er} et le dernier déblocage	oui

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole, mieux disante au niveau du taux et des conditions déblocages.

Variante proposée par le CMB

Organisme prêteur	Montant	Durée en mois	Type de taux	Taux en %	Type d'amorti	Périodicité de paiement des intérêts	Amortissement du capital	Frais de dossier	Total des intérêts	Coût global (intérêts + frais)
CMB variante	722 000	24	Fixe	3%	Progressif	Trimestriel	A la dernière échéance	722	43 320	44 042

Il est proposé de ne pas retenir cette offre variante car elle ne correspond pas au besoin exprimé.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE de retenir l'offre de prêt à moyen terme suivante et d'AUTORISER le Maire à signer le contrat correspondant

Organisme prêteur	CMB proposition 1
Montant	400 000 €
Durée en mois	240
Type de taux	Fixe
Taux en %	3,62
Type d'amorti	Echéance constante
Périodicité	Trimestrielle
Montant 1ère échéance	7 048 €
Frais de dossier	400 €
Total des intérêts	163 853 €
Coût global (intérêts + frais)	164 253 €

- DECIDE de retenir l'offre de prêt à court terme suivante et d'AUTORISER le Maire à signer le contrat correspondant

Organisme prêteur	Crédit agricole
Montant	722 000 €
Durée en mois	24
Type de taux	Variable indexé Euribor 3 mois moyenné + marge
Taux en %	Euribor + 0,95%
Périodicité de paiement des intérêts	Trimestriel
Amortissement du capital	A la dernière échéance
Indemnité de remboursement anticipé oui/non	non
Frais de dossier	722
Déblocages par tranches	Oui avec un écart max de 6 mois entre le 1er et le dernier déblocage
Possibilité de plusieurs remboursements anticipés oui/non	Oui

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

4. Subventions aux associations D2025-035

La commission cadre de vie du 28 avril 2025 a examiné les demandes de subventions aux associations reçues en mairie. Elle propose les attributions suivantes

Associations de Plonévez-Porzay	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
Catégorie 1 Sport			
Basket Club du Porzay	600,00	600,00	600,00
Dojo du Porzay	650,00	700,00	650,00
Association sportive féminine de Plonévez-Porzay	200,00	400,00	400,00
L'élan du Porzay (abstention Michel LE MEN))	250,00	350,00	250,00
Racing Cast Porzay	2000,00	2500,00	2000,00
Randonneurs du Porzay	200,00	600,00	200,00
Raquette du Porzay	100,00	200,00	100,00
Trotte sentier de la baie	160,00	260,00	160,00
Tennis Club du Porzay	230,00		
Association Vol de pente au Menez-Hom	50,00	50,00	50,00
Sous-total	4 440,00	5 660,00	4 410,00
Catégorie 2 Culture	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Les amis de la bibliothèque	600,00	600,00	600,00
Comité de jumelage	200,00	200,00	200,00
Initiation et Découverte de la Musique	600,00	1500,00	600,00
Startijenn Porzhe	200,00		0,00
TREFEUNTEC-trésor du Porzay	200,00	550,00	550,00
Sous-total	1800,00	2850,00	1950,00
Catégorie 3 loisirs	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
jeudi créatif	500,00	500,00	500,00
Atelier bien-être	200,00	300,00	200,00
Loisirs créatifs du Porzay	100,00	50,00	100,00
Société communale de chasse Ar Stanken	200,00	300,00	200,00
Sous-total	1 000,00	1 150,00	1 000,00
Catégorie 4 Vie Para scolaire	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
A.P.E.L. Ecole Ste Anne	250,00	250,00	250,00
Association des Parents et Amis de l'école communale	250,00	540,00	250,00
Sous-total	500,00	790,00	500,00
Catégorie 5 Animation	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Comité des fêtes de Plonévez-Porzay	700,00	500,00	700,00
Sous-total	700,00	500,00	700,00
<i>Associations de la commune Sous-total</i>	<i>8440,00</i>	<i>10950,00</i>	<i>8560,00</i>
	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
Associations extérieures à la commune			
Résagri	196,00	196,00	196,00
Handisport Cornouaille Quimper	50,00	50,00	50,00
Bibliothèques sonores de Quimper Association des donneurs de voix	50,00	50,00	50,00
Rêves de Clown	100	100	100
<i>Associations extérieures à la commune sous total</i>	<i>396,00</i>	<i>396,00</i>	<i>396,00</i>
	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
TOTAL GENERAL	8 836,00	11 346,00	8 956,00

Demande raquette du Porzay : souhait d'une subvention pour l'achat de deux tables de compétition d'une valeur de 1000€ chacune. Proposition de réaliser l'acquisition sur le budget communal au titre des équipements de la salle.

Trésor du Porzay : demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'une exposition sur Jean-Marie LE BRIS.

Vote :

Il est précisé que les Conseillers membres des associations concernées par l'attribution d'une subvention ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil

- ADOPTE la proposition de la commission cadre de vie pour l'attribution de subventions aux associations telle que présentée ci-dessus pour un montant global de 8 956€.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

5. Subventions pédagogiques D2025-036

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'école communale et l'école Sainte-Anne:

Affaires Scolaires	Nombres d'élèves rentrée 2024/2025	Rappel montant / élève voté en 2024	Proposition 2025	Montant proposé
Ecole Communale(Noël)	54	7 €/élève	Idem	378€
Ecole Sainte Anne(Noël)	83	7 €/élève	Idem	581€
Ecole Communale Projets Pédagogiques	54	20€/élève	25€/élève	1 350€
Ecole Sainte Anne Projets Pédagogiques	83	20€/élève	25€/élève	2 075€
RASED	54	1€/élève	Idem	54€
TOTAL				4 438€

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE d'attribuer les subventions pédagogiques présentées ci-dessus pour un montant global de 4 438€

6. Convention mise à disposition de matériel et de personnel D2025-037

Le ruisseau de Ty Anquer est limitrophe des communes de Plonévez-Porzay et Ploeven. On y trouve un ouvrage de franchissement en béton qui comprend des buses dans lesquelles s'écoule le ruisseau. 2 sont situées côté Plonévez-Porzay et les 2 autres côté Ploeven. Il se situe sur le domaine public maritime.

Ces dernières peuvent se boucher et obstruer l'écoulement. Cela peut provoquer des inondations au niveau du camping de la mer.

Le débouchage doit se faire, après accord des services de la DDTM, à l'aide d'une tractopelle. La commune de Ploeven ne disposant pas de ce type de matériel, l'intervention est effectuée par la commune de Plonévez-Porzay.

La commune de Ploeven propose de prendre en charge 50% du coût de l'intervention. Pour se

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

faire il est nécessaire d'adopter une convention.

Les coûts retenus sont 110€ /h comprenant matériel et personnel

La part à la charge de la commune de Ploeven sera donc de 55€/h.

M. le maire propose de

- VALIDER la convention de mise à disposition de matériel et de personnel à la commune de PLOEVEN
- DE L'AUTORISER à signer la convention correspondante

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- VALIDE la convention de mise à disposition de matériel et de personnel à la commune de PLOEVEN

AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante

7. Simplification des tarifs d'occupation des domaines publics et privés de la commune D2025-38

La commune a délibéré à plusieurs reprises pour fixer des tarifs d'occupation de son domaine qu'il soit public ou privé.

- Délibération du 15 décembre 2003 fixant un tarif pour la vente au déballage occasionnelle à 20€ par jour.
- Délibération du 19 décembre 2016 mettant à jour le tarif d'occupation du domaine public pour les cirques à 100€
- fixant un droit de place « ambulant à l'année : 200€ ». NB la notion de droit de place ne concerne que le domaine **public** communal. Ambulant signifie qu'il s'agit d'une occupation hors marché.
- Délibération du 17 mai 2021 créant deux emplacements pour du commerce de restauration ambulante à Kervel et Trezmalaouen au tarif de 100€ par mois ; un emplacement pour une occupation privative sur le parking de Ste Anne au tarif de 200€ par mois
- Délibération du 20 février 2023 modifiant les tarifs d'occupation pour du commerce de restauration ambulante à Kervel et Trezmalaouen à 25€ par jour et portant le tarif pour la vente au déballage à 25€
- Délibération du 20 mars 2023 modifiant les tarifs municipaux et portant le droit de place « ambulants » à 250€
- Délibération du 27 mai 2024 modifiant la délibération du 17 mai 2021 ajoutant un emplacement supplémentaire pour du commerce de restauration ambulante à Tréguer, modifiant l'emplacement prévu à Kervel et créant un tarif pour le déploiement du matériel des écoles de surf sur le parking de Kervel fixé à 250€ pour l'année civile

Cela donne :

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Objet	Tarif	Conditions	Proposition
Vente au déballage occasionnelle	25€	Par jour	Tarif conservé
Droit de place cirques	100€	Non précisées.	Tarif conservé
Droit de place « ambulants »	250€	A l'année pour une occupation hebdomadaire	Instauration d'un tarif commun pour toute occupation commerciale du domaine public ou privé communal de : 0,80€ / m² / jour
Emplacements de commerce et de restauration ambulante	25€	Par jour, pour Kervel Trezmalaouen et Tréguer. Domaine privé communal	
Emplacement pour une occupation privative	200€	Parking de Ste Anne pour l'installation de type chalet. Domaine privé communal	
Déploiement du matériel des écoles de surf sur le parking de Kervel	250€	Pour l'année civile	

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- DECIDE d'instaurer un tarif unique pour toute occupation commerciale du domaine public ou privé communal hors vente au déballage et cirques de 0,80€ par mètre carré et par jour d'occupation
- DIT que la présente délibération annule les tarifs prévus dans les délibérations du 17 mai 2021, 20 février 2023, 20 mars 2023 et 27 mai 2024.
- DIT que ces tarifs seront repris dans grille annuelle des tarifs communaux

8. Avis sur le Schéma de COhérence Territoriale du Pays de Brest arrêté D2025-039

Le schéma de cohérence territoriale est un document stratégique : il permet de définir le projet d'aménagement à 20 ans sur ce grand territoire qu'est le Pays de Brest (103 communes, dont la 2ème ville de Bretagne et la métropole maritime régionale, 425 000 habitants et 173 000 emplois). Production de logements, développement économique et de l'emploi, recherche innovation, dynamisme commercial, préservation des ressources naturelles et des terres agricoles, mobilités ... autant de sujets qui touchent directement de quotidien des habitants et sur lesquels le Pays de Brest travaille depuis longtemps.

Le premier SCOT du Pays de Brest a en effet été approuvé en 2011, puis a été revu en 2018 pour répondre aux lois Grenelle et ALUR. Depuis, le périmètre du Pays de Brest s'est agrandi vers le sud : il englobe désormais la communauté de commune de Pleyben – Châteaulin – Porzay.

Une nouvelle révision du document a donc été prescrite dès le 30 avril 2019 pour qu'il puisse couvrir l'ensemble du territoire.

De plus certaines lois sont également parues et invitent à revoir ou approfondir certains sujets, notamment celui de la consommation des terres agricoles et naturelle(loi Climat et Résilience).

Pour ce nouveau SCOT, trois axes majeurs, interconnectés et transversaux ont été identifiés pour le Pays de Brest pour la période 2026 – 2046 :

1. Porter un projet ambitieux et équilibré pour le pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale : valoriser et développer les éléments qui font que le pays de Brest rayonne sur tout l'ouest breton et au-delà;
2. Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest : maintenir un cadre de vie de qualité et attractif ;
3. S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions : répondre aux enjeux des évolutions démographiques, climatiques, énergétiques ...

Il est composé de trois documents, joints en annexe :

- Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui inclut une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent,
- Un Document d'Orientation de d'Objectifs (DOO),

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

- Des annexes, qui comprennent : le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, l'évaluation environnementale, une justification des choix (tenant lieu d'exposé des motifs des changements apportés), des indicateurs, critères et modalités de suivi.

Les principales évolutions par rapport au SCOT approuvé en 2018, au-delà de son extension de périmètre, concernent :

- La traduction à son échelle d'une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette,
- La révision de son objectif de croissance démographique et de production de logement liée,
- Le développement d'un chapitre maritime et littoral traitant des vocations des différents secteurs de l'espace maritime et des conditions de la compatibilité entre les différents usages de ces derniers,
- La précision du risque de submersion marine à l'horizon 2100 sur l'ensemble du littoral du Pays de Brest
- Le développement d'un chapitre dédié à la ressource en eau,
- Le développement d'un chapitre dédié à l'énergie,
- Une déclinaison de la trame verte et bleue en six sous-trames (boisements, bocage, cours d'eau, zones humides, landes et milieux littoraux) et une cartographie de la trame noire,
- Le développement d'un chapitre lié au patrimoine bâti.

Vu la délibération du Conseil du pôle métropolitain du Pays de Brest n°2025-02-07 en date du 7 février 2025 portant arrêt du projet de SCOT révisé notifié le 25 février 2025;

Considérant qu'en application de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, les communes du Pays de Brest sont consultées pour avis. Le délai de réponse est de 3 mois à compter de cette transmission. Passé de ce délai, l'avis est considéré comme favorable.

Il est proposé au Conseil de donner un avis sur le projet de SCOT arrêté.

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- EMET au avis favorable avec les réserves suivantes :
 - La densification imposée par le SCOT révisé à 25 logements à l'hectare, ne correspond pas aux attentes exprimées pour notre type de commune.
 - Comptabiliser les changements de destination dans le calcul du compte foncier est

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

contradictoire avec la nécessité et la demande de nouveaux logements.

- L'interdiction des changements de destination à moins de 200 mètres des bâtiments d'exploitation en activité ou ayant cessé toute activité depuis – de 5 ans est plus restrictive que la loi qui prévoit 100m.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

9. Cession d'une portion de la parcelle AC 2024 à Roz Ar Ster D2025-040

La commune a reçu une proposition de plusieurs habitants du lotissement de Roz Ar Ster pour l'acquisition d'une portion de la parcelle communale AC 2024 située à l'arrière de leur propriété.



Il est précisé que vu le relief cette bande n'est pas accessible par les engins des services techniques.

M. le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande aux conditions suivantes :

- Cession de trois portions de la parcelle AC 2024 aux propriétaires des parcelles AC 195, 196 et 197 pour des surfaces estimées à 60, 105 et 200m².
- Vente au prix de 2€ du mètre carré
- Frais d'acte et frais de bornage à la charge des acquéreurs

Demande à l'autoriser à signer les actes de vente correspondant et à signer tout autre document se rapportant à cette affaire.

Vote :

A l'unanimité, le Conseil :

- - DECIDE de céder 3 portions de la parcelle AC 204 aux propriétaires des parcelles AC 195, 196 et 197 au prix de 2 € du mètre carré
- DIT que les frais de bornage et d'acte seront à la charge des acquéreurs
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes vente et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

Roz Ar Ster : travaux d'éclairage public en cours. Intervention voirie prévue en septembre
Effacement de réseau rue de Carn Ar Hoat en cours
Chantier école : phase 2 en cours.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Cimetière : vols de plants sur les tombes

Site internet : en cours. Recherche de photos